Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le 17 JUIL. 2025
ID : 074-200062586-20250715-DEL_2025_95-DE

Feuillet n° 2025-118

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2025-95

Séance du 15 juillet 2025

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 9 juillet 2025, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Saint-Martin-Bellevue sise 1 route des écoles – Saint-Martin-Bellevue – 74370 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 18 - Pouvoirs : 5 - Votants : 23

OBJET : SIGNATURE DES CONTRATS FINANCIERS DANS LE CADRE DU PROJET ERASMUS +

Présents : ALESINA C. – ANSELME C. – BOCQUET J. – BURDIN C. – CHEVALLIER M. (ne prend pas part au vote) – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – FUMEX A. – HERAUD T. – JACOB C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – REYDET N. – RIGOBERT S. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALAIS I. – BÉVILLARD J-P. – BOUCLIER S. (pouvoir à C. BURDIN) – ESCALON-DESTRUEL J-S (pouvoir à C. ALESINA) – MAXENTI J-C. (pouvoir à J. BOCQUET) – NICOLAS A. (pouvoir à N. REYDET) – PONTAIS M. (pouvoir à C. ANSELME)

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – FILLION L. – LAFFIN C. – RÉVEILLON É. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : JACOB C

Entendu l'exposé suivant :

Dans le cadre du programme Erasmus+ de l'Union européenne, l'école de Saint-Martin-Bellevue a obtenu un financement de 20 633 euros pour la mise en œuvre d'un projet de mobilité et de coopération éducative.

Ce financement, versé par la Commission européenne, transite par la commune de Fillière, qui en assure la gestion administrative et financière. Afin de garantir la bonne exécution du projet, il convient de formaliser les engagements financiers entre la commune et les enseignants porteurs d'actions, au moyen de contrats individualisés.

Ces contrats prévoient un versement en deux temps : 80 % du montant attribué à chaque enseignant est versé à la signature du contrat, et les 20 % restants à l'issue du projet, sous réserve du versement effectif par l'Europe de cette seconde tranche.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits contrats financiers selon la répartition proposée en annexe *(annexe point 10_recapitulatif subvention erasmus+)*.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le règlement (UE) n° 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 instituant le programme Erasmus+ (2021-2027) ;

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 074-200062586-20250715-DEL_2025_95-DE

Vu l'appel à projet Erasmus+ auquel la commune de Fillière a candidaté pour développer des actions de mobilité, d'échanges de pratiques et de coopération européenne dans le cadre de ses projets éducatifs et culturels ;

Considérant que dans le cadre de ce projet Erasmus+, l'école de Saint-Martin-Bellevue s'est vu attribuer une subvention européenne d'un montant de 20 633 euros ;

Considérant que la totalité de cette subvention transite par la commune de Fillière, en qualité de structure porteuse sur le plan administratif et financier ;

Considérant que les sommes seront reversées par la commune à chaque enseignant porteur d'une action Erasmus+ sur la base de contrats financiers individuels ;

Considérant que le versement de la subvention s'effectuera en deux temps : 80 % à titre d'avance dès la signature du contrat, et les 20 % restants à l'issue du projet, sous réserve du versement effectif par l'Union européenne de cette dernière tranche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 votants),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune de Fillière, l'ensemble des contrats financiers avec les enseignants porteurs d'une action Erasmus+ dans le cadre du projet porté par l'école de Saint-Martin-Bellevue.
- **VALIDE** le principe de versement de la subvention Erasmus+ de 20 633 euros par la commune, selon les modalités suivantes :
  - un acompte de 80 % du montant attribué à chaque enseignant, versé à la signature du contrat,
  - le solde de 20 %, à l'issue du projet, sous réserve du versement effectif par l'Union européenne des 20 % restants.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre et au suivi financier de ce projet.

Le secrétaire de séance
Claude JACOB

Le Maire
Christian ANSELME

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie)

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 074-200062586-20250715-DEL_2025_95-DE

Montant à verser aux candidats au départ

Participant	Destination	Somme totale	80% de la somme	Transport (Travel)	Frais de cours (Course fees)	Individual support	Aide exceptionnelle pour les frais issue du soutien organisationnel (conforme au principe de flexibilité budgétaire Erasmus+)
PONS Cathy	Espagne (Cadiz)	1515	1212	309	-	931	275
CONVERS Anne-Sophie	Espagne (Cadiz)	1515	1212	309	-	931	275
CHEVALLIER Maud	Espagne (Cadiz)	1515	1212	309	-	931	275
CHOTARD Sandra	Espagne (Cadiz)	1515	1212	309	-	931	275
TOVAR AMOR Maria Elena	Espagne (Cadiz)	1515	1212	309	-	931	275
FAVRE Céline	Espagne (Cadiz)	1515	1212	309	-	931	275
MORETTON Céline	Malte	1853	1482,40	309	480	1064	-
CHARDON Farouka	Malte	1853	1482,40	309	480	1064	-
RINTHARAMY Emilie	Finlande (Helsinki)	2089	1671,20	309	480	1200	100
BARBARIN Stéphanie	Finlande (Helsinki)	2089	1671,20	309	480	1200	100
FAVRE Céline	Vienne (Autriche)	3309	2647,20	309	800	1800	400
Total :		20 283	16 226,40				

350 € du montant de la bourse seront utilisés pour la communication, l'organisation d'évènements, l'achat de T-shirts.... en fonction des besoins. Mais ils « resteront » sur le compte dans l'immédiat.

MONTANT TOTAL : 20633 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 074-200082588-20250715-DEL_2025_95-DE

Mobilité en Espagne : 7j (dont 5 jours de jobshadowing) 6 participants

Mobilité à Malte : 8j (dont 6 jours de cours) 2 participants

Mobilité en Finlande : 8j (dont 6 jours de cours) 2 participants

Mobilité en Autriche : 12 jours (dont 10 jours de cours) 1 participant